

b295851X (A)

CA1
EA29
75P67
FRE
DOCS

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

PREMIÈRE SESSION
DE LA
COMMISSION MIXTE
BELGIQUE-CANADA

QUÉBEC

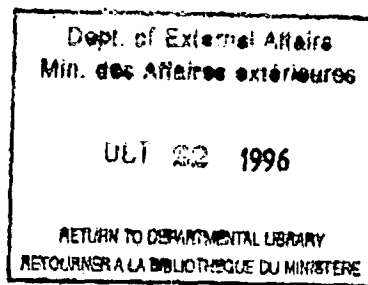
8-10 décembre 1975

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÈS-VERBAL

ACCORD CULTUREL BELGO-CANADIEN
REUNION DE LA COMMISSION MIXTE
QUEBEC, LES 8, 9 ET 10 DECEMBRE 1975

PROCES-VERBAL



I. Procès-verbal de la réunion de la
Commission Mixte Belgo-canadienne

II. Relevé des décisions de la sous-commission
belgo-québécoise

ACCORD CULTUREL BELGO-CANADIEN
REUNION DE LA COMMISSION MIXTE
QUEBEC, LES 8, 9 ET 10 DECEMBRE 1975

La Commission mixte chargée de l'application de l'accord culturel belgo-canadien a tenu sa première réunion à Québec, les 8, 9 et 10 décembre 1975.

Les Parties étaient représentées de la manière suivante:

du côté belge:

Son Excellence Monsieur Charles KERREMANS,	Ambassadeur de Belgique à Ottawa et Président de la Partie belge;
M. Marcel HICTER,	Directeur général au ministère de l'Education nationale et de la Culture française à Bruxelles;
M. Pol ROCK,	Directeur général au ministère de l'Education nationale et de la Culture néerlandaise à Bruxelles;
M. Fred DETHIER,	Directeur général au ministère de l'Education nationale et de la Culture française à Bruxelles;
M. Karel CEULE,	Directeur d'Administration au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles;
M. Louis MANIQUET,	Directeur d'Administration au ministère de l'Education nationale et de la Culture française à Bruxelles;
Professeur Roger DE MEYER,	Professeur à l'Université de Gand;
Baron Alain GUILLAUME,	Premier Secrétaire à l'Ambassade de Belgique à Ottawa.

du côté canadien :

- M. André BISSONNETTE, Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures et Président de la Partie canadienne, Ottawa;
- M. Arthur TREMBLAY, Sous-ministre aux Affaires inter-gouvernementales et Co-président québécois de la Sous-commission belgo-québécoise, Québec;
- M. Normand MARTIN, Sous-ministre au ministère de la Jeunesse à Fredericton;
- M. Jacques DUPUIS, Directeur général au Bureau de la Coordination au ministère des Affaires extérieures à Ottawa;
- M. Jacques ASSELIN, Directeur de la Direction des Affaires culturelles au ministère des Affaires extérieures à Ottawa;
- M. Jacques MONTPETIT, Conseiller culturel à l'Ambassade du Canada à Bruxelles;
- M. Bernard POIRIER, Directeur des Langues officielles au Secrétariat du Conseil des Ministres à Fredericton;
- M. John SAUNDERS, Directeur au ministère de la Jeunesse à Fredericton;
- Madame Patricia SHARP, Directeur du Secrétariat des Activités extérieures au Bureau des Affaires intergouvernementales au ministère du Trésor, de l'Economie et des Affaires intergouvernementales à Toronto;
- M. Stephen GOBAN, Directeur adjoint aux Programmes internationaux de l'Association des Universités et des Collèges du Canada à Ottawa;
- Madame Marie JUBINVILLE, Directeur adjoint du Secrétariat des Relations culturelles fédérales-provinciales au ministère du Tourisme, de la Récréation et des Affaires culturelles à Winnipeg;

M. David ANIDO,	Coordonnateur des Projets spéciaux à l'Office des Tournées du Conseil des Arts à Ottawa;
M. Serge MARCOUX,	Chef de Service de la Direction des Affaires culturelles au ministère des Affaires extérieures à Ottawa;
Mlle Huguette CHARTRAND,	Conseiller aux Sports, Sport Canada, au ministère de la Santé et du Bien-Etre social à Ottawa;
M. John FIELDHOUSE,	Direction de la Coordination fédérale-provinciale au ministère des Affaires extérieures à Ottawa;
Madame Gail LAROSE,	Agent responsable des bourses à l'Association des Universités et des Collèges du Canada à Ottawa;
M. Roy SCHATZ,	Ministère de l'Education à Toronto.

Le président de la Partie canadienne ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la Partie belge, rappelant l'amitié traditionnelle entre la Belgique et le Canada et l'importance qu'attache le Canada à l'approfondissement de ses relations bilatérales avec les pays européens, notamment la Belgique.

Le président de la Partie belge remercie son homologue canadien et se félicite de cette première réunion de la Commission mixte qui marque le début d'un nouvel épanouissement de la coopération culturelle entre les deux pays.

Le président de la Partie canadienne présente le texte de la résolution ci-dessous créant la Sous-commission belgo-québécoise :

"PROJET DE RESOLUTION"

1. Sous l'égide de l'Accord de coopération culturelle signé par les parties contractantes le 8 mai 1967, il est loisible à la Commission Mixte d'instituer des sous-commissions.

2. En conséquence, la Commission Mixte institue une Sous-commission belgo-québécoise.

3. Cette Sous-commission est composée, d'une part, d'un président et de représentants nommés par les autorités compétentes belges. D'autre part, elle est composée d'un président et de représentants nommés par le gouvernement québécois. Un conseiller nommé par le gouvernement fédéral participe également aux travaux de la Sous-commission.
4. Le président québécois de la Sous-commission est membre d'office de la Commission Mixte.
5. La Sous-commission se réunit aux mêmes dates que la Commission mixte.
6. La Sous-commission se prononce sur tout projet présenté dans le cadre de l'Accord canado-belge qui a des incidences directes sur les institutions québécoises.
7. La Sous-commission est responsable de l'ensemble des projets financés par le gouvernement du Québec.
8. La Sous-commission est responsable de l'ensemble des projets financés par la Belgique et impliquant les institutions québécoises au sens du paragraphe 6 ci-dessus.
9. La Sous-commission peut être chargée par la Commission Mixte de tout autre projet ou de toute autre question.
10. La Commission Mixte reçoit et approuve le rapport de la Sous-commission."

Le président de la Partie belge y donne son assentiment. La résolution est donc adoptée et transmise au ministre des Affaires intergouvernementales du Québec sous couvert d'une lettre des deux co-présidents de la Commission mixte, qui se lit comme suit :

" ACCORD CULTUREL
ENTRE
LE CANADA ET LA BELGIQUE
COMMISSION MIXTE

Québec, le 8 décembre 1975

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que lors de sa séance inaugurale, ce lundi matin 8 décembre, la Commission mixte belgo-canadienne a créé une Sous-commission belgo-québécoise. La résolution que nous avons adoptée ce matin est jointe à la présente lettre.

En qualité de co-présidents de la Commission mixte, nous vous saurions gré, Monsieur le Ministre, de nous faire connaître les suites que le Gouvernement du Québec entend donner à cette résolution.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

signé: André Bissonnette signé: Charles Kerremans

Le co-président
pour le Canada

Le co-président
pour la Belgique

Monsieur François Cloutier
Ministre des Affaires intergouvernementales
Hôtel du Gouvernement
Québec. "

Le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec y répond par la lettre suivante :

"Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires intergouvernementales
Cabinet du Ministre

Québec, le 8 décembre 1975

Messieurs les Présidents,

J'ai l'honneur de vous faire part de la

satisfaction du Gouvernement du Québec à la suite de la résolution de la Commission mixte de coopération belgo-canadienne créant, dans le cadre de l'accord culturel signé le 8 mai 1967 entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Canada, une Sous-commission de coopération belgo-québécoise.

Aussi, pour donner suite à cette résolution, je nomme, par les présentes, le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, monsieur Arthur Tremblay, président de la délégation du Québec à la Sous-commission où il agira en mon nom et, à ce titre, vous fera connaître la composition de la délégation québécoise.

Veillez agréer, messieurs les Présidents, l'expression de ma très haute considération.

signé: François Cloutier

Son Excellence monsieur Charles Kerremans
Ambassadeur du Royaume de Belgique au Canada et
Président de la délégation belge à la Commission
mixte belgo-canadienne

Monsieur André Bissonnette
Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires
extérieures du Gouvernement du Canada et
Président de la délégation canadienne à la
Commission mixte belgo-canadienne. "

Monsieur Tremblay prend place à la table et la Commission mixte, après de courts exposés sur l'orientation de ses travaux, procède à l'adoption de son Ordre du Jour.

I. ECHANGES DE PERSONNES

A) Echanges académiques

1) Boursés

a) Bourses de spécialisation et de recherches

La Partie belge offrira annuellement cinq bourses de spécialisation et de recherches à des étudiants

canadiens porteur d'un diplôme universitaire, d'une valeur de 10,000 FB par mois au niveau de la spécialisation et de 12,000 FB au niveau de la recherche. Ces bourses comprennent également une indemnité pour l'achat de livres de 4,000 FB dans le domaine des Sciences humaines et de 6,000 FB dans le domaine des Sciences exactes.

La Partie canadienne offrira à la Partie belge douze bourses de perfectionnement d'une valeur de \$300. par mois à compter de janvier 1976 ou de travail libre d'une valeur de \$550. par mois, le cas échéant, bourses qui seront portées à quinze en 1976/77 puis à 18 en 1977/78. La Partie canadienne souligne à la Partie belge que ces bourses sont valables non seulement dans le domaine des sciences humaines mais également des sciences exactes. La Partie belge souhaite comme la Partie canadienne qu'un plus grand nombre de candidats se dirigent vers les sciences exactes.

Modalités de financement

- à la charge du pays d'origine :
frais de voyage aller-retour de ses ressortissants
- à la charge du pays d'accueil :
mensualités des bourses et frais d'inscription.

b) Bourses de vacances

La Partie belge offrira des bourses de vacances aux Canadiens pour participer aux cours suivants en 1976:

- 2 bourses de cours de langue et de littérature françaises à l'ULB;
- 1 bourse pour cours d'orgue de F. Peeters à Malines;
- 1 bourse pour cours de piano de l'Académie d'été de St-Hubert.

En 1977

- 2 bourses pour cours de langue et littérature française à l'ULB;
- 1 bourse pour cours de piano à l'Académie d'été de St-Hubert;
- 1 bourse de 9,000 FB à un étudiant canadien désireux de suivre le cours "Intl Summer School on recreation education" à la "Vrije Universiteit Te Brussel".

La Partie canadienne remercie la Partie belge pour les bourses de vacances qu'elle veut bien mettre à sa disposition et lui fait part de certaines difficultés éprouvées dans le passé, relatives au transport international des candidats.

Modalités de Financement

- à la charge du pays d'accueil :
frais d'inscription et mensualités des bourses

c) Bourse de l'Alberta

La Partie canadienne rappelle qu'au cours de sa visite en Europe le premier ministre de l'Alberta a offert au gouvernement belge une bourse d'études dans le domaine des sciences administratives qui devrait être décernée pour la première fois en 1976/77. La Partie canadienne a déjà sollicité la coopération des autorités belges pour la publicité et la pré-sélection des candidats.

La Partie belge remercie les autorités albertaines pour cette offre et les assure de sa coopération dans le processus de publicité et de pré-sélection qui devrait être complété au printemps.

Modalités de Financement

- à la charge du gouvernement albertain :
frais d'inscription, de voyages internationaux aller-retour et mensualités.

d) Semaines pédagogiques en Belgique

La Partie belge offre à la Partie canadienne d'accueillir en 1976 et en 1977 deux délégués d'enseignement canadiens à la semaine pédagogique de Laeken consacrée à la restructuration de l'enseignement fondamental en Belgique. La Partie canadienne prend note de ce projet.

Modalités de Financement

- à la charge du pays d'accueil :
frais de séjour

e) Stages pédagogiques : Saskatchewan

La Partie canadienne informe la Partie belge du souhait du gouvernement de la Saskatchewan de bénéficier, durant les vacances, de stages en méthodologie du français langue première et langue seconde, d'environ un mois.

La Partie belge informe la Partie canadienne qu'il n'existe pas de tels stages pendant les vacances. Cependant, elle verra si des stages de perfectionnement de professeurs peuvent répondre au projet proposé par la Saskatchewan et en informera la Partie canadienne.

2) Echanges de professeurs

a) Echange bilatéral de professeurs

La Partie canadienne propose, compte tenu de l'orientation de l'accord culturel, d'en arriver à systématiser les programmes en fonction desquels le Canada envoie en Belgique des professeurs canadiens ou accueille au Canada des professeurs belges. La Partie canadienne propose d'échanger en 1976 deux professeurs de part et d'autre.

La Partie belge déclare qu'elle peut accueillir deux professeurs canadiens pour donner des conférences, une période de 10 jours au maximum, et envoyer au Canada deux professeurs belges pour 10 jours. Pour la Partie belge l'accueil des professeurs étrangers pour plus de 10 jours crée des difficultés.

Modalités de Financement

- à la charge du pays d'origine :

voyages internationaux

- à la charge du pays d'accueil :

indemnités de séjour selon les barèmes en vigueur et indemnités pour conférence.

b) Assistants de langue

La Partie canadienne informe la Partie belge que ce programme consiste à envoyer de jeunes moniteurs canadiens de langue anglaise enseigner l'anglais pendant une année académique; l'université qui les envoie accueille en échange le même nombre de jeunes Belges venant des universités accueillant les jeunes Canadiens. Le ministère des Affaires extérieures prend à sa charge les frais de voyage des moniteurs canadiens.

La Partie belge informe la Partie canadienne qu'un programme semblable existe entre la Belgique et des pays étrangers au niveau de l'enseignement secondaire. Elle mentionne que des difficultés lui paraissent exister au niveau des universités. La Partie belge communiquera l'offre aux universités belges, qui seules sont habilitées à juger si elles peuvent engager ces enseignants à même leurs propres crédits.

c) Echanges de professeurs francophones : Ontario

La Partie canadienne fait part à la Partie belge d'une demande de l'Ontario visant à des échanges entre enseignants francophones ontariens (niveau élémentaire et secondaire) et des professeurs belges francophones. La durée serait dans chaque cas d'une année scolaire. Pour ce projet l'échange pourrait porter sur 10 personnes la première année.

La Partie belge note son intérêt à cet égard et donne son accord de principe sur ce projet, dont les modalités et la mise en application seront déterminées ultérieurement.

d) Echanges de professeurs de langue seconde : Ontario

La Partie canadienne fait part à la Partie belge d'un projet de l'Ontario comportant deux volets :

- des professeurs ontariens, enseignant le français dans des écoles de langue anglaise, enseigneraient l'anglais dans certaines écoles de Belgique.
- des professeurs belges, enseignant l'anglais en Belgique, enseigneraient le français dans certaines écoles de l'Ontario.

La Partie belge s'interroge sur la possibilité de mettre ce projet en marche dès maintenant, mais donne son accord de principe au projet, quitte à ce que les modalités soient examinées ultérieurement.

e) Recrutement de professeurs - Ontario

La Partie canadienne fait part à la Partie belge du désir de l'Ontario de recevoir des professeurs capables d'enseigner en français, qu'elle engagerait sur place à ses propres frais. A cette fin, elle aimerait envoyer en Belgique, dans un proche avenir, une mission chargée d'un tel recrutement.

La Partie belge se dit très intéressée par ce projet et serait disposée à fournir à l'Ontario une liste des professeurs belges disponibles.

f) Coopérants belges au Canada

La Partie canadienne fait part à la Partie belge de l'intérêt qu'ont manifesté certaines institutions d'enseignement du Canada dont, tout récemment, la Toronto French School, de recruter les services de coopérants belges.

La Partie belge explique à la Partie canadienne que le système des coopérants n'est pas applicable au Canada, mais qu'un recrutement de professeurs belges tel que prévu en e) ci-dessus demeure toujours possible.

3) Autres

a) Recherches liées à la coopération inter-facultés

La Partie belge fait part à la Partie canadienne de son désir de favoriser la coopération déjà amorcée entre les institutions d'enseignement supérieur des deux pays. A cette fin, la Partie belge annonce qu'elle dispose de 20 bourses de voyage international à l'usage de ses ressortissants et de 20 mensualités de 12,000 FB à l'usage des ressortissants canadiens. La Partie canadienne marque son accord à cette orientation et assure qu'elle apportera son appui à sa réalisation. Dans ce cadre la Partie belge fait part à la Partie canadienne de trois projets.

- L'Université de Louvain-La Neuve souhaite entreprendre avec l'Université de Saskatoon un projet conjoint concernant les carbonates secondaires des sols. Le projet, qui a déjà fait l'objet de consultations entre les deux universités, débutera en 1976 par un échange de visites de professeurs et sera élargi en 1977.

La Partie canadienne se félicite de ce projet auquel elle apportera toute sa collaboration.

Modalités de Financement

- à la charge du pays d'envoi :
transport international
- à la charge du pays d'accueil :
indemnité de séjour selon le barème en vigueur.

D'autre part, la Partie belge signale que l'Université d'Anvers souhaite inviter en 1976 pour un séjour de trois à quatre semaines en Belgique le professeur John Matthews, directeur du Commonwealth Literature Programme, à Queen's University, Kingston, pour des cours sur la littérature canadienne d'expression anglaise.

La Partie canadienne prend note de ce projet avec intérêt et s'engage à le faciliter.

Modalités de financement

- à la charge du pays d'envoi :
transport international aller-retour
- à la charge du pays d'accueil :
indemnité de séjour selon le barème en vigueur.

Enfin, la Partie belge signale, à titre indicatif, l'intérêt de l'Université d'Anvers à un projet d'échanges avec l'Université de Toronto en 1977, pour un échange de professeurs et de chercheurs dans le domaine des littératures comparées.

b) Equivalence des diplômes universitaires

La Partie canadienne rappelle qu'un groupe de travail d'experts belges et canadiens qui s'est réuni en mars 1972 a fait quelques recommandations au sujet de l'équivalence des diplômes belges et canadiens. Ces recommandations ont été soumises aux universités canadiennes et aux services belges compétents. Les universités canadiennes ont donné

leur approbation aux recommandations faites par les experts belges et canadiens. Du côté belge cependant, les recommandations n'ont pas été approuvées et plusieurs changements leur ont été apportés. Une autre réunion d'experts belges et canadiens en juillet 1973 n'a pu arriver à une entente.

La Partie belge annonce qu'à brève échéance le contact reprendra avec la Partie canadienne concernant le régime d'équivalence.

c) Echanges d'information pédagogique

Les deux Parties conviennent de recommander à leurs institutions respectives d'enseignement supérieur d'échanger toutes les informations relatives à la recherche pédagogique universitaire.

B) Echanges socio-culturels

1) Echanges de responsables en animation socio-culturelle des organisations syndicales

La Partie canadienne rappelle un projet ayant pour but de faciliter les contacts et les échanges de vues entre responsables syndicaux des deux pays en permettant des visites réciproques.

Les deux Parties conviennent de réexaminer ultérieurement cette proposition.

2) Coopération en matière de traduction, interprétation et terminologie

La Partie canadienne propose que le Canada puisse échanger des informations et des expériences avec les nombreux spécialistes belges dans les trois domaines précités pour que les responsables des services linguistiques des deux pays apprennent à connaître ce qui se passe dans l'autre et évaluent ensemble les possibilités d'échanges et de collaboration linguistique et technique au niveau des différents paliers de gouvernement et, si possible, du secteur privé.

La Partie belge exprime son vif intérêt pour cet échange, notamment en ce qui a trait à la terminologie française et les deux parties conviennent de le réaliser en 1976.

La Partie belge s'engage à y intéresser aussi les services compétents du Parlement.

Le président québécois de la Sous-commission fait part à la Commission mixte que ce genre de projet présenterait un intérêt tout particulier pour le Québec et qu'il aimerait être tenu au courant de tout développement de la situation.

Modalités de financement

- chaque pays prend à sa charge les frais de sa mission.

3) Formation et perfectionnement de fonctionnaires

La Partie canadienne informe la Partie belge du désir de la Commission de la Fonction Publique du Canada de procéder avec son homologue belge à un échange de vues, de méthodes de travail et à une confrontation d'expériences pouvant déboucher sur des échanges suivis dans les deux domaines suivants:

- a) enseignement des langues officielles dans l'administration;
- b) expérience de différentes formules de collaboration entre l'administration et les universités pour le perfectionnement de fonctionnaires.

La Partie belge accepte en principe cette proposition tout en soulignant que si le point b) est susceptible de réalisation immédiate, le point a) présenterait plus de difficultés.

4) Bourses de voyages/séjours

Les deux parties se mettent d'accord sur la création d'une Banque de journées-études d'un maximum de 100 jours permettant à des Canadiens de se rendre en Belgique ou à des Belges de venir au Canada pour y étudier des thèmes de nature culturelle. Le nombre de ces journées-études sera en 1976 de 100 au maximum de part et d'autre.

Modalités de financement

- à la charge du pays d'envoi:
voyage international
- à la charge du pays d'accueil:
frais de séjour selon le barème en vigueur.

5) Echanges sportifs

La Partie canadienne présente à la Partie belge un projet de Sport-Canada (Ministère de la Santé et du Bien-Etre social) ayant pour but de concrétiser une visite entre responsables des sports afin d'identifier des secteurs d'intérêt commun et d'élaborer un programme d'échanges ultérieurs entre les deux pays. Sport-Canada sera chargé de mettre sur pied la première réunion.

La Partie belge accepte de recevoir en 1976 un certain nombre de responsables des sports du Canada et d'envoyer en 1977 une délégation de même nature au Canada.

Modalités de financement

Cet échange pourrait s'inscrire dans le cadre des banques de journées-études ou se réaliser selon les modalités à définir entre les organismes intéressés.

6) Contact-Canada/Connaissance de la Wallonie, de la Flandre

La Partie canadienne informe la Partie belge que le programme Contact-Canada ne pourra pas être renouvelé en 1976.

La Partie belge prend note de ce fait. Elle propose d'accueillir deux jeunes Canadiens aux stages "Connaissance de la Wallonie" et "Connaissance de la Flandre". Ceci permettra la participation de deux Canadiens, si ces jeunes suivent les deux programmes, ou de quatre Canadiens à raison de deux par programme.

7) Rencontres d'écrivains

La Partie canadienne informe la Partie belge que de telles rencontres ont eu lieu jusqu'ici occasionnellement dans le cadre de manifestations culturelles telles que la Foire du Livre de Bruxelles et ont permis de larges échanges de vues entre écrivains des deux pays. Ces rencontres ont été considérées comme très profitables.

Les deux Parties conviennent de favoriser ces échanges dans le contexte des Foires du Livre et du Prix Littéraire Canado-belge.

Modalités de financement

- chaque partie prend à sa charge les frais de ses ressortissants.

8) Stage-bibliothèque de musique

La Partie belge demande à la Partie canadienne d'accueillir pour 3 à 4 semaines Mlle Buysens, bibliothécaire au Conservatoire Royal de Musique d'Anvers pour fins d'études en musicologie.

La Partie canadienne prend en considération la demande belge et s'informerait de la possibilité de mettre sur pied au Canada un stage en bibliothéconomie musicale. Elle informera la Partie belge des suites qui pourront être données à cette demande.

Modalités de financement

Ce projet pourrait être intégré dans le cadre des bourses voyages/séjours.

9) Echanges artistiques-Gouvernement de la Saskatchewan

La Partie canadienne informe la Partie belge que le gouvernement de la Saskatchewan serait intéressé par un échange d'artistes avec la Belgique, dans les domaines des arts plastiques et de la danse classique. Cet artiste ou le spécialiste des arts plastiques pourrait selon les besoins du pays donner des cours, prendre en charge des ateliers, organiser des studios, ...

La Partie belge accepte en principe la demande du Gouvernement de la Saskatchewan et serait prête à étudier avec sympathie toute requête qui lui serait formulée lorsque le gouvernement de la Saskatchewan aura défini ses priorités.

Modalités de financement

- à la charge du pays d'envoi:
frais de transport international
- à la charge de l'institution d'accueil:
frais de séjour

10) Conservation du Patrimoine

La Partie canadienne informe la Partie belge que ^{des Musées nationaux} ~~la Galerie nationale~~ du Canada, par le truchement de l'Institut canadien de Conservation, manifeste un vif intérêt pour les travaux effectués par l'Institut Royal du Patrimoine Artistique de Belgique et souhaiterait mettre sur pied un programme de collaboration et d'échanges dans le domaine de la conservation du patrimoine (échanges de méthodes, de personnes, etc...)

La Partie belge prend note avec sympathie de ce souhait qu'elle transmettra à l'I.R.P.A., et informera la Partie canadienne des possibilités de réalisation.

II- DIFFUSION CULTURELLE

A) Tournées

1) Théâtre, musique (du Canada en Belgique)

Suivant la recommandation de la réunion préparatoire de 1972 (paragraphe II.9), la Partie canadienne se propose d'envoyer en Belgique les groupes ou artistes individuels suivants:

- a) Le quatuor Bourque (saxophone), à travers la Belgique et dans la mesure du possible, dans le cadre du Festival des Flandres (août 1976).
- b) Le Groupe d'interprétation de Musique Electro-acoustique (G.I.M.E.L.) se rendrait à Gand, à Bruxelles et à Liège en mars 1976, dans le cadre d'une Tournée européenne (Paris, Londres, LaHaye).
- c) L'Orchestre du Centre National des Arts pourrait étendre à la Belgique sa tournée européenne prévue pour 1977.
- d) Le Théâtre du Rideau Vert ferait une tournée en Belgique également en 1977, très probablement avec une pièce d'Antonine Maillet.
- e) La Partie canadienne envisage la possibilité d'envoyer en Belgique la Troupe du Centre National des Arts avec la pièce "Woyzeck" dans le cadre d'une tournée européenne en octobre/novembre 1976.
- f) La Partie canadienne étudie une formule qui permettrait d'assurer une participation régulière à une manifestation ou un festival annuel d'importance ayant lieu en Belgique, tel le Festival des Flandres et celui de Wallonie.

La Partie belge prend note avec intérêt des informations fournies sur le rôle de l'Office des Tournées au Canada ainsi que des projets de la Partie canadienne en Belgique.

Elle précise qu'il est probablement trop tard pour envoyer le Quatuor Bourque au Festival des Flandres en 1976 mais facilitera dans la mesure du possible sa participation ultérieure à ce festival. La Partie belge souhaite être informée au plus tôt des dates exactes de la tournée de l'ensemble G.I.M.E.L. et de l'Orchestre du Centre National des Arts pour faciliter au mieux la possibilité de donner certains concerts.

Modalités de financement

Dans toute la mesure du possible les tournées seront réalisées sur une base commerciale, la Partie canadienne prenant à sa charge les frais de la tournée espérant qu'un cachet puisse être versé aux troupes ou aux orchestres, selon le cas.

2) Théâtre, musique (de Belgique au Canada)

La Partie belge se propose de mettre à la disposition de la Partie canadienne un des quatre spectacles suivants: spectacle "Poèmes et chansons" de Paul Louka et Robert Delieu; spectacle "Sur les rives de la poésie" de Charles Kleinberg; tournée du Trio Chanteclair dans les centres culturels, les universités et les maisons de jeunes; tournée du théâtre de marionnettes " Les Zygomars".

La Partie canadienne prend note de ces propositions et y donnera la meilleure suite, compte tenu du choix effectué en Sous-commission belgo-québécoise.

Modalités de financement

- semblables à celles prévues au point précédent.

3) Tournée : Ons Dorado

La Partie belge se propose d'envoyer au Canada la chorale "Ons Dorado" au printemps 1977.

La Partie canadienne demande des renseignements supplémentaires sur la chorale et s'engage à faire tout en son pouvoir pour y intéresser les imprésarios canadiens et les institutions compétentes.

B) Expositions

Dans le cadre de l'accord culturel, la Partie canadienne souhaite organiser plusieurs expositions en Belgique dans les années à venir:

- 1) une exposition majeure d'art contemporain canadien contenant les oeuvres de plusieurs artistes, très probablement en 1977;
- 2) une exposition de tableaux de la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des Arts, vraisemblablement en 1978;

- 3) cinq ou six expositions par année, d'envergure plus modeste, organisées par le Centre culturel canadien dans son propre programme d'activités.

La Partie belge prend note avec intérêt de ces intentions et apportera tout son concours à leur réalisation.

C) Centre culturel et d'information

La Partie canadienne informe la Partie belge que le Centre culturel et d'Information ouvert en 1974 présente l'image du Canada à un nombre croissant de Belges. Le Centre organise des expositions, des concerts, des projections de films et diverses autres activités et entretient des relations suivies avec les media belges d'information. La Partie canadienne invite la Partie belge à diffuser et répercuter les activités du Centre.

D) Manifestations canadiennes à Bruxelles

La Partie canadienne informe la Partie belge que diverses manifestations sont prévues autour de l'exposition de sculptures d'Yves Trudeau organisée en janvier et février 1976 au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Elles comprennent notamment une rencontre-débat entre écrivains intitulée "Dialogue à quatre voix" et des projections de films canadiens.

La Partie belge prend note avec intérêt de l'organisation de ces manifestations.

E) Le livre

1) Présentation de livres et de périodiques

La Partie canadienne informe la Partie belge de trois programmes du ministère des Affaires extérieures et du Conseil des Arts:

- a) Chaque année le Ministère des Affaires extérieures fait don à l'Université de Liège et à l'Université de Gand, d'un lot de 150 livres. Il est espéré que de la sorte ces institutions se trouveront après un certain nombre d'années en possession de collections importantes sur le Canada qui permettront des études plus poussées sur le pays.
- b) Le Conseil des Arts distribue annuellement en Belgique environ 13 lots de 200 volumes d'auteurs canadiens.
- c) Le ministère des Affaires extérieures abonne environ 100 personnes-clés du domaine des arts et des lettres aux revues canadiennes Vie des Arts et Arts Canada.

La Partie belge informe la Partie canadienne que chaque année elle décerne un Prix de Livre aux Universités d'Edmonton de Calgary et Sir George William de Montréal. De plus, à l'occasion de l'exposition James Ensor elle a fait don d'une collection d'une soixantaine d'ouvrages au Collège des Arts de l'Alberta. Une importante collection de livres spécialisés a été donnée au département de Sociologie de l'Université d'Ottawa. Une série d'ouvrages a été offerte à la Bibliothèque municipale de Sept-Iles (Québec). Enfin, au début de 1976, une vingtaine de livres d'arts seront remis au Lester B. Pearson College of the Pacific.

La Partie belge se propose de mettre la bibliothèque de l'Ambassade de Belgique à Ottawa en dépôt au Lycée Claudel.

2) Foire du livre de Bruxelles

La Partie canadienne rappelle que le Ministère des Affaires extérieures accorde régulièrement des subventions à des représentants de l'édition canadienne pour se rendre à cette Foire.

La Partie canadienne informe la Partie belge que la participation canadienne est maintenue pour 1976. Elle se félicite de la participation de la Belgique à la 1ère Foire internationale du livre de Montréal en mai 1975 et souhaite que la Belgique maintienne sa participation pour les années à venir.

La Partie belge se réjouit de cette information et partage le souhait de la Partie canadienne.

3) Prix littéraire Belgique-Canada

Ce prix de lettres françaises est attribuable par alternance à un écrivain du Canada et de la Belgique. La Partie canadienne informe la Partie belge qu'elle portera le montant du prix à \$2,500. En 1975-76, le prix sera attribué à un auteur canadien. La Partie canadienne propose à la Partie belge que le prochain prix soit remis à l'occasion des Manifestations canadiennes au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles en février 1976.

La Partie belge accepte la suggestion de la Partie canadienne et en fera part aux autorités concernées.

4) Echanges: Bandes de bibliographies nationales

La Partie canadienne informe la Partie belge de l'intérêt de la Bibliothèque nationale du Canada d'entreprendre avec la Bibliothèque Royale de Belgique un échange de bandes de bibliographies. La Bibliothèque nationale serait prête à mettre les bandes canadiennes à la disposition de la Partie belge, si elle le désire, étant entendu qu'elle recevrait éventuellement les bandes belges en échange.

La Partie belge signale à la Partie canadienne que ses bandes seront prêtes en 1976 et que les deux Bibliothèques pourront négocier de concert les modalités de cet échange.

5) Echanges de publications officielles

Les deux parties se félicitent des échanges de publications, officielles et non-gouvernementales entre la Bibliothèque nationale du Canada et la Bibliothèque Royale de Belgique.

F) Etudes canadiennes en Belgique

La Partie canadienne informe la Partie belge qu'elle est disposée à apporter son concours à la mise en oeuvre d'un programme d'études canadiennes dans les universités et maisons de haut savoir en Belgique, portant sur les sciences humaines ou les sciences sociales. La Partie canadienne transmettra à la Partie belge une documentation détaillée à ce sujet; un expert canadien pourrait se rendre en Belgique ultérieurement pour étudier sur place les possibilités dans ce domaine.

La Partie belge manifeste son vif intérêt à recevoir de plus amples renseignements sur ce projet. Sur la base de la documentation que transmettra la Partie canadienne, elle fera le point auprès de ses universités et informera la Partie canadienne du résultat de son enquête. Sur la base de cette réponse, la Partie belge sera heureuse de recevoir la visite d'un expert canadien et les deux Parties détermineront alors les suites à donner dans la pratique à ce projet.

Transmission des dossiers

Les dossiers canadiens sont transmis aux autorités belges par l'Ambassade du Canada à Bruxelles, l'Ambassade de Belgique à Ottawa recevant une copie directement. Les dossiers belges sont transmis aux autorités canadiennes par l'Ambassade de Belgique à Ottawa, l'Ambassade du Canada à Bruxelles recevant une copie directement.

Rapport de la Sous-Commission belgo-québécoise:

La Commission Mixte a reçu et approuvé le rapport de la Sous-Commission belgo-québécoise.

Prochaine réunion:

La prochaine réunion de la Commission Mixte se tiendra en Belgique au cours du quatrième trimestre de 1976, de même que la réunion de la Sous-commission belgo-québécoise.

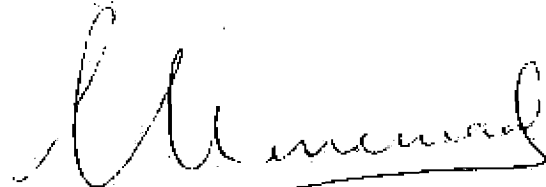
Fait à Québec le 10 décembre 1975

Le co-président
pour le Canada



André Bissonnette

Le co-président
pour la Belgique



Charles Kerremans

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SOUS-COMMISSION BELGO-QUEBÉCOISE (1)

QUEBEC, LES 8 ET 9 DÉCEMBRE 1975

DECLARATIONS D'OUVERTURE

Le Président de la délégation québécoise souhaite la bienvenue à la délégation belge. Il rappelle les échanges nombreux qui ont existé entre le Québec et la Belgique avant l'institutionnalisation des rapports. Désormais, c'est à la Sous-commission qu'il appartiendra de développer et d'organiser les échanges en matière culturelle entre la Belgique et le Québec.

Le Président de la délégation belge remercie le Président de la délégation québécoise de ses mots de bienvenue. Il indique que la création de la Sous-commission ouvre maintenant des perspectives nouvelles et susceptibles d'engendrer des relations plus étendues entre le Québec et la Belgique.

(1) La liste des délégations belge et québécoise figure en annexe I.

ORDRE DU JOUR

- 1- Orientations générales.
- 2- Présentation et discussion des projets
- 3- Identification des mécanismes de mise en oeuvre

1- Orientations générales

Les deux parties se déclarent d'accord pour une interprétation largement ouverte du concept de culture.

Dans le but de ne pas disperser les efforts, les deux (2) parties mettront l'accent sur la

...3

coopération universitaire, avec une préoccupation particulière pour l'éducation permanente; elles feront d'autre part porter leurs efforts sur le "socio-culturel"; elles seront enfin attentives aux répercussions sur le multilatéral des actions qu'elles mèneront ensemble.

2- Présentation et discussion des projets

2.1 Coopération en éducation

2.1.1. Coopération inter-universitaire:

La Sous-commission rappelle l'importance qu'elle attache à l'enseignement et à la recherche scientifique. La liste des projets retenus et le cahier des réalisations techniques figurent en annexe. (annexe II et III)

...4

a) Bourses post-graduées de spécialisation et de recherche

Dans ce cadre, la partie belge met, chaque année, à la disposition de la partie québécoise cinq (5) bourses d'un an pour des études de post-graduat-

Réciproquement, la partie québécoise met également cinq (5) bourses du même type à la disposition de la partie belge.

b) Missions

Dans ce cadre également, la partie belge offre notamment 20 mensualités de \$300. pour les ressortissants québécois et 20 bourses de transport international pour les ressortissants belges.

Réciproquement, la partie québécoise offre 60 missions de durée variable, à être réparties à part égale entre la Belgique et le Québec.

2.1.2 Echange d'enseignants et d'experts:
(niveaux élémentaire et secondaire)

Trois missions de deux experts de part et d'autre sont décidées, pour étudier conjointement les problèmes suivants:

- rénovation de l'enseignement fondamental et évaluation des résultats;
- formation des maîtres (comparaison et appréciation des systèmes);
- enseignement secondaire (échange de professeurs compétents en matière d'enseignement des langues).

2.1.3 Coédition

Les deux (2) parties s'entendent pour qu'une mission d'exploration prenne place début février 1976. Il est entendu

...5 a)

que l'action de la Sous-commission en ce domaine ne porte que sur l'aide à accorder pour que des rencontres de travail aient lieu.

2.1.4 Bourses de vacances

La partie belge offre des bourses de vacances à des étudiants québécois

...6

...6

pour leur permettre de participer aux
cours de vacances suivants:

- en 1976:
 - deux (2) bourses pour les cours de langue et de littérature françaises à l'Université Libre de Bruxelles.
 - une (1) bourse pour le cours de piano de l'Académie Internationale d'Eté de Saint-Hubert.

- en 1977:
 - deux (2) bourses pour les cours de langue et de littérature française à l'Université Libre de Bruxelles.
 - une (1) bourse pour le cours d'orgue de F. PEETERS à Malines.
 - une (1) bourse pour le cours de piano à l'Académie Internationale d'Ete de Saint-Hubert.

...7

La partie québécoise accueille avec satisfaction cette proposition belge.

2.1.5 Recherche pédagogique

Les deux (2) parties conviennent de recommander à leurs institutions respectives d'enseignement supérieur d'échanger toutes les informations relatives à la recherche pédagogique universitaire.

2.1.6 Semaine pédagogique

La partie belge propose d'accueillir, en 1976 et en 1977, deux (2) délégués de l'enseignement québécois à la Semaine pédagogique de Laeken. La partie québécoise accueille avec satisfaction cette proposition belge.

2.1.7 Equivalence des diplômes

Les deux parties rappellent l'importance

qu'elles attachent à la poursuite des études sur cette question. Il est rappelé que, dans le cas où des décisions interviendraient, celles-ci n'engageraient que le Québec et la Belgique.

2.2 Coopération culturelle

- 2.2.1 La partie belge se propose d'organiser à Montréal en 1976-77 l'exposition "Alfred STEVENS".

La partie québécoise accueille cette proposition avec satisfaction.

- 2.2.2 La partie belge propose d'accueillir en 1976, en Belgique, deux (2) animateurs québécois du mouvement "A Coeur Jolie" pour animer en mai une session de chant.

2.2.3. Les Chorales Internationales

La partie québécoise, à l'occasion de la tenue de Chorales Internationales de Sherbrooke en juillet 1976, accueillera deux animateurs belges et fera parvenir à la partie belge l'information susceptible de favoriser la participation de chorales belges à cette manifestation.

2.2.4. Connaissance de la Wallonie et Connaissance de la Flandre

La partie belge accueillera deux (2) jeunes québécois aux stages "Connaissance de la Wallonie" et "Connaissance de la Flandre"

2.2.5. Connaissance du Québec

La partie québécoise invite 4 jeunes belges à participer au stage "Découverte du Québec".

2.2.6. Animation et vidéo

A la demande de la partie belge, la partie québécoise accueillera cinq (5) responsables de foyers culturels afin d'étudier le système "animation et vidéo".

2.2.7. La partie belge souhaite que la partie québécoise accueille pendant deux (2) semaines un chercheur de haut niveau universitaire spécialisé dans le domaine de la jeunesse pour faire le point sur l'état des recherches fort avancées au Québec, et jeter les bases d'une coopération en ce domaine.

La partie québécoise donne son accord.

2.2.8. La partie belge souhaite que soient poursuivis les contacts avec les personnes et les institutions qui s'occupent, au Québec, de l'insertion sociale des handicapés mentaux et physiques par les

loisirs. Elle propose une visite au "Centre de crise" de Montréal et à d'autres institutions d'un responsable de l'A.S.B.L., "Rencontres européennes à Gratte", pendant 15 jours.

La partie québécoise marque son accord. La partie belge fournira des précisions sur ce projet.

2.2.9. La partie belge met à la disposition de la partie québécoise un des quatre (4) spectacles suivants:

- spectacle "Poèmes et chansons" de Paul Louka et Robert Delieu;
- spectacle "Sur les rives de la poésie" de Charles Kleinberg;
- tournée du Trio Chanteclair dans les Centres Culturels, Universités et Maisons de Jeunes;
- tournée du Théâtre de marionnettes: les Zygomars.

La partie québécoise retient la tournée du Théâtre de marionnettes. Pour sa part, la partie belge enverra un dossier, le plus complet possible, sur toute la question du Théâtre pour enfants. Enfin, la sous-commission est informée que ce projet pourrait intéresser la Commission mixte.

- 2.2.10 La partie belge demande à la partie québécoise d'étudier la possibilité d'accueillir au Québec 25 athlètes belges pendant 10 jours, à l'occasion de stages multidisciplinaires (disciplines olympiques), durant le trimestre précédant les Jeux Olympiques.

La partie québécoise demandera au Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports d'étudier, de concert avec les Fédérations sportives du Québec, les suites qui pourraient être données à

cette demande. De plus, elle fera tenir à la partie belge toute information et documentation jugée utile.

NOTE: Les fiches techniques relatives aux projets décrits ci-après figurent en annexe IV.

2.2.11 Exposition itinérante de livres et d'imprimés québécois

La partie belge donne son accord à ce projet québécois.

2.2.12 Echanges de livres entre la Bibliothèque Royale Albert Premier de Belgique et la Bibliothèque nationale du Québec

La partie belge marque son accord pour transmettre cette proposition à la Bibliothèque Royale Albert Premier dans la perspective d'un protocole à mettre au point entre les institutions intéressées.

2.2.13 Participation québécoise à la Foire internationale du Livre à Bruxelles

A la demande de la partie québécoise, la partie belge prendra les contacts nécessaires à la transmission de l'information susceptible de faciliter la participation du Québec. D'autre part, elle fera parvenir à la partie québécoise de la documentation relative à la législation belge dans le domaine du Livre.

2.2.14 Tournée du Théâtre populaire du Québec

La partie belge donne son accord. La partie québécoise lui fera parvenir un dossier complet relatif à ce projet.

2.2.15 Exposition itinérante de photographies artistiques sur le Québec

La partie belge donne son accord à cette proposition québécoise.

2.2.16 Missions québécoises

Patrimoine artistique et architectural

La partie belge donne son accord pour qu'une mission de deux experts québécois dans les domaines de la restauration du patrimoine artistique et architectural soit réalisée auprès des services belges compétents.

2.2.17 Etude du marché pour le cinéma gouvernemental

La partie belge invitera deux experts québécois au Festival National du film belge, afin de leur permettre de prendre contact avec les milieux belges intéressés.

2.2.18 Demande d'information

La partie belge informera la partie québécoise de la tenue des manifestations

culturelles qui ont lieu en Belgique, tels les Festivals de Flandre et de Wallonie, le concours Reine-Elisabeth etc... afin d'encourager la participation d'artistes québécois à de telles manifestations.

2.2.19 L'organisation du Loisir scientifique

La partie belge donne son accord pour que le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports effectue en Belgique une mission de quatre (4) personnes dans le but de connaître les structures d'organisation des "Jeunes-ses scientifiques" en Belgique.

2.2.20 La partie belge offre à la partie québécoise un contingent non affecté de 100 journées pouvant être utilisées à la réalisation de missions d'exploration et de recherche d'expertise. La

...16 a)

partie québécoise acceptant de mettre
à la disposition de la partie belge des
moyens identiques.

3- Mécanismes de mise en oeuvre

3.1 Règles de financement

Les deux parties ont arrêté les règles

...17

de financement suivantes pour la réalisation des échanges:

3.1.1 Missions du Québec en Belgique

- Frais de transport international à la charge du Québec
- Frais de séjour et de déplacements intérieurs à la charge de la Belgique.

Missions de la Belgique vers Québec

- Frais de transport international à la charge de la Belgique
- Frais de séjour et de déplacements intérieurs à la charge du Québec.

3.1.2 Bourses d'études

Dans le cas d'un ressortissant belge, titulaire d'une bourse d'étude au Québec:

- Frais de transport international à la charge de la Belgique
- Frais de scolarité à la charge du Québec
- Indemnité mensuelle (300. \$) à la charge du Québec.

Dans le cas de l'étudiant québécois, boursier en Belgique:

- Frais de transport international à la charge du Québec
- Frais de scolarité à la charge de la Belgique
- Indemnité à la charge de la Belgique.

(L'indemnité mensuelle est de 10,000 F.B. pour les bourses de spécialisation et de 12,000 F.B. pour les bourses de recherche. En outre, une somme forfaitaire de 4,000 F.B. par an est attribuée pour l'achat de livres dans le domaine des sciences humaines ou

ou de 6,000 F.B. par an, pour l'achat de livres dans le domaine des sciences exactes).

3.1.3 Expositions

a) Le financement des expositions d'oeuvres d'art est arrêté en conformité avec les dispositions de la convention de Vienne.

b) Expositions diverses

Les frais de préparation, de transport international et de documentation, ainsi que le coût des assurances, sont à la charge de la partie d'envoi, tandis que les frais de circulation interne et les coûts inhérents à la présentation sont à la charge de la partie d'accueil.

3.1.4 Tournées d'artistes

Les tournées d'artistes sont complètement à la charge de la partie d'envoi, la partie d'accueil apportant son concours technique à leur réalisation.

N.B.: Les deux (2) parties conviennent que les règles générales ci-dessus énoncées peuvent, le cas échéant, être modifiées d'un commun accord.

3.2 Procédures de communication

Il est convenu que

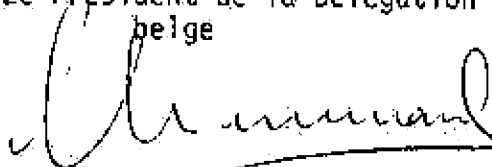
- 1) Les dossiers québécois seront remis aux autorités belges via la Délégation générale du Québec à Bruxelles, l'Ambassade de Belgique à Ottawa recevant directement copie de toute communication.

- 2) Les dossiers belges seront transmis aux autorités québécoises via l'Ambassade de Belgique au Canada, la Délégation générale recevant directement copie de toute communication.

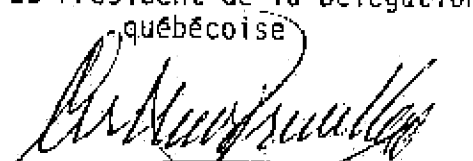
Les Présidents des deux (2) délégations ont exprimé leur satisfaction pour l'heureux aboutissement des travaux accomplis au cours de la première session de la Sous-commission. Ils ont réitéré l'espoir que les programmes de coopération arrêtés d'un commun accord contribuent à élargir le courant des échanges et à raffermir les liens déjà établis entre la communauté belge et la communauté québécoise.

Fait à Québec le 9 décembre 1975.

Le Président de la Délégation
belge


Charles Kerremans

Le Président de la Délégation
québécoise


Arthur Tremblay

COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT BELGE

A LA SOUS-COMMISSION BELGO-QUEBÉCOISE

Son Excellence monsieur Charles Kerremans
Ambassadeur du Royaume de Belgique au Canada
Président de la délégation belge

Monsieur Marcel Hicter
Directeur général
Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs
Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française

Monsieur P. Rock
Directeur général de l'Éducation populaire et de la Lecture publique
Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture néerlandaise

Monsieur Fred Dethier
Directeur général
Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche scientifique
Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture française

Monsieur V. Ceule
Directeur d'Administration
Direction d'Administration de l'Information et des Relations culturelles
Ministère des Affaires étrangères

Monsieur Louis Maniquet
Directeur d'Administration
Direction d'Administration des Relations culturelles internationales
Ministère de l'Éducation nationale et de la culture française

Professeur De Meyer
Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Gand
Ministère de l'Éducation néerlandaise

Monsieur le Baron Alain Guillaume
Premier secrétaire à l'Ambassade de Belgique à Ottawa

COMPOSITION DE LA DELEGATION DU GOUVERNEMENT QUEBÉCOIS

A. LA SOUS-COMMISSION BELGO-QUEBÉCOISE

Monsieur Arthur Tremblay
Sous-ministre des Affaires intergouvernementales
Président de la délégation québécoise

Monsieur Jean Deschamps
Délégué général du Québec en Belgique

Monsieur Yves Bélanger
Sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation
Directeur général du Haut-Commissariat à la
Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports

Monsieur Jacques Girard
Sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation

Monsieur Claude Trudel
Sous-ministre adjoint au ministère des Affaires culturelles

Monsieur Pierre Lefrançois
Directeur général de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales

Conseillers

Monsieur Paul Asselin
Directeur des Affaires d'Europe
Direction générale des Relations internationales
Ministère des Affaires intergouvernementales

Monsieur Raymond Bégin
Directeur des Affaires culturelles
Direction générale de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales

Monsieur Ghislain Croft
Directeur des Affaires éducatives
Direction générale de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales

Monsieur Lionel Beaudoin
Conseiller à la Délégation générale du Québec en Belgique

Mademoiselle Gisèle Gariéou
Chef de la Section Enseignement universitaire et collégial
Direction générale de la Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales

Monsieur Guy Paquette
Secrétaire de la Direction générale de la
Coopération internationale
Ministère des Affaires intergouvernementales

Monsieur Raymond Bornais
Conseiller au Haut-Commissariat à la Jeunesse,
aux Loisirs et aux Sports
Conseiller fédéral

Monsieur Jacques Asselin,
Directeur des Affaires culturelles,
Ministère des Affaires extérieures

LISTE DES PROJETS D'ECHANGE INTER-UNIVERSITAIRE
ACCEPTES PAR LA SOUS-COMMISSION MIXTE BELGO-QUEBECOISE

<u>TITRE DU PROJET</u>	<u>INSTITUTIONS CONCERNEES</u>
<u>SCIENCES DE L'ADMINISTRATION</u>	
<p>Le processus d'innovation technologique; son contexte environnement et le comportement de l'entrepreneur orienté vers la technologie: étude culturelle comparative. 01-05-01 (Y. Gasac)</p>	<p>Université de Sherbrooke (Fac. d'Adm.) et Université de Louvain (dept. des sc. économiques et administratives) et Université de Liège.</p>
<p>Recherche et enseignement en science de la gestion. 01-03-01 01-05-01</p>	<p>HEC de Montréal et Univ. de Sherbrooke/Hautes Etudes Commerciales de Liège, ASBL, Institut Supérieur de Commerce.</p>
<p>Collaboration en matière d'évaluation et de valorisation de la recherche universitaire. 01-06-05 (Louis Berlinguet)</p>	<p>Université du Québec (siège social) et K.U.L.</p>
<p>Recherche en management. Systèmes de gestion intégrés dans les adm. publiques</p>	<p>ENAP/Fac. des sc. économiques, Univ. de Mons. Univ. Libre de Bruxelles</p>

Etude comparative du mé-
tabolisme des acides ri-
bonucléiques dans les
fibroblastes isolés de
patients souffrant de
fibrose kystique et de
sujets normaux.

01-01-02 (J. Lapointe)

Echange d'expériences
dans les domaines de la
toxicologie et de la mé-
decine du travail.

01-01-03

(A.-J. Nantel)

Recherche en cardiolo-
gie

01-02-05

Identification des
classes spécifiques
d'immunoglobulines dans
la facilitation et le
rejet suraigu.

01-07-01

(R.-D. Guttmann)

Etude des propriétés
photochimiques de cou-
ches monomoléculaires
de pigments photosyn-
thétiques purs et/ou mé-
langés à des lipoprotéi-
nes extraites des struc-
tures responsables de la
photosynthèse.

01-06-03

(R. LeBlanc)

Laval/Univ. de Bruxelles

Univ. de Gand (Professeur
Henricks, Fac. de Pharma-
cie).

Institut de Cardiologie de
Montréal/Univ. de Liège

Univ. McGill/X. Hervé Bazil
Univ. de Louvain.

U.Q.A.T.R./Univ. de Liège

SCIENCES HUMAINES

Recherche sur la baisse
de la fécondité, les é-
quilibres linguistiques
et les migrations inté-
rieures (démographie)
01-02-01 (J. Légaré)

Univ. de Montréal/Univ.
Catholique de Louvain (dé-
partement de démographie).

Recherche en criminolo-
gie
01-02-02

Univ. de Montréal
Katholieke Univ. te Leuven
Ecole de criminologie

SCIENCES PHYSIQUES

Mise au point d'une nou-
velle méthode de calcul
des constantes de vitesses
de dissociation de
réactions photochimiques
monomoléculaires.
01-03-01
(Forst-Lorquet)

Univ. Laval (CRM)/Univ.
de Liège (dept. de chimie
générale et chimie-phys.)

Electroextraction du ti-
tane et corrosion d'al-
liages métalliques.
01-04-01 (D.L. Piron)

Fac. des Sc. Appl. de l'U-
niv. Libre de Bruxelles/E-
cole Polytechnique de M.L.

Annexe III

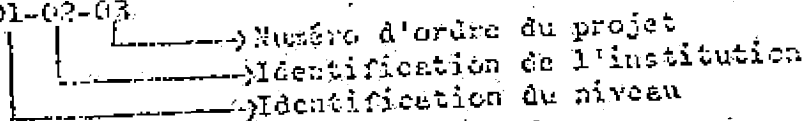
COOPERATION EN EDUCATION

LEGENDE DU NUMERO DE CODE UTILISE

Pour le niveau universitaire:

Trois groupes binaires

Ex.: 01-02-03

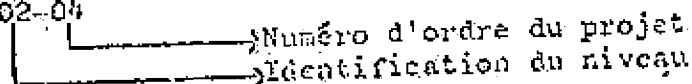


B: Belgique

Pour tous les autres niveaux:

Deux groupes binaires

Ex.: 02-04



Identification des niveaux:

- 01 Niveau universitaire
- 02 Niveau collégial
- 03 Niveau secondaire
- 04 Niveau élémentaire
- 05 Éducation Permanente
- 06 Prospective et innovation

Identification des institutions de niveau universitaire:

- 01 Université Laval
- 02 Université de Montréal
- 03 Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal
- 04 Ecole Polytechnique de Montréal
- 05 Université de Sherbrooke
- 06 Université du Québec
- 07 Université McGill
- 08 Université Sir George Williams
- 09 Autres

MOYENS OPERATIONS	Personne permanente		Missions						Poursues				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
			C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
processus d'innovation technologique, son impact sur l'environnement et le comportement de l'entrepreneur orienté vers la technologie: étude comparative. 01-05-01 (Y. Gasse)			3	3									Université de Sherbrooke (Fac. d'Adm.) et Université de Louvain (dept. des sc. économiques et administratives) et Université de Liège.	
recherche et enseignement en science de la gestion. 01-05-01									2				HEC de Montréal et Univ. de Sherbrooke/Hautes Etudes Commerciales de Liège, ASBL, Institut Supérieur de Commerce.	
recherche en matière de planification et de valorisation de la recherche universitaire. 01-06-05 (Louis Herlinguet)				1									Université du Québec (siège social) et Univ. Catholique de Louvain.	
recherche en management			2		2								ENAP/Fac. des sc. économiques, Univ. de Mons.	
Etudes de gestion intégrées dans les adm. publiques			2										Univ. Libre de Bruxelles	
<u>TOTAL:</u>			7	4	2				2					

NIVEAU: Universitaire -

MOYENS RATIONS	Personne permanen		Missions						Bourses				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
			C		M		L		Places		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
de comparative du mé- -lisme des acides ri- -coléiques dans les -clastes isolés de -ents souffrant de -ose kystique et de -ts normaux. 1-01-02 (J. Lapoint)			1	1					1	1			Laval/Univ. de Broxelles	
age d'expériences les domaines de la cologie et de la mé- ne du travail. 1-01-05 A.-J. Nantel)			1	1									Univ. de Gand (Professeur Hendricks, Fac. de Pharma- cie).	
erche en cardiolo- 1-02-05						2							Institut de Cardiologie de Montréal/Univ. de Liège	
ification des ses spécifiques -urcoglobulines dans -acilitation et le -suraigu. 1-07-01 R.-D. Cuttman)			1										Univ. McGill/M. Hervé Bazin, Univ. de Louvain.	

NIVEAU: Universitaire

MOYENS / ACTIONS	Personne permanente		Missions						Bourses				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
			C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	P	Q	B	Q		
des propriétés chimiques de cou- monomoléculaires parents photosyn- ques purs et/ou mé- s à des lipoprotéi- extraites des struc- responsables de la synthèse. -06-03 (LeBlanc)							1						U.Q.A.T.R./Univ. de Liège	Séjour de 3 mois
<u>TOTAL:</u>			3	2		2	1		1	1				

MOYENS RATIONS	Personne permanen		Missions						Poursues				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
			C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
au point d'une nou- v. méthode de calcul des constantes de vites- se de dissociation de réactions photochimiques moléculaires. 1-01-01 (Forst-Lorquet)					2								Univ. Laval (CRAM)/Univ. de Liège (dept. de chimie générale et chimie-phys.)	
Extraction du titane et corrosion d'al- l. métalliques. 1-04-01 (D.L. Piron)			1	1		1			1	1			Fac. des Sc. Appl. de l'U- niv. Libre de Bruxelles/E- cole Polytechnique de Mtl.	
<u>TOTAL:</u>			1	1	2	1			1	1				

MOYENS OPERATIONS	Personne permanente		Missions						Bourses				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
	B	Q	C		M		L		Etudes		Stages			
			B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
ation permanente 5 - 09 - 01			3	3										Les ministères concernés seront impliqués dans la mission
P.O.S. (Comité tion pour la publi- on d'ouvrages scien- ques. 1 - 09 - 01				5										Maisons d'édition du Québec et de Belgique
age d'enseignants - 09 - 01	5	5	2	2										Un échange d'enseignants est envisagé pour septem- bre 1976
on de concerta-			2	2										
de vacances										7				-langue et littérature fran- çaise - Univ. libre de Bruxelles. (1976) (2) -Piano - Académie Intle d'été de Saint-Hubert. (1 bourse) -langue et littérature fran- (1977) çaise - Univ. libre de Bruxelles. (2 bourses) - Orgue - F. Peeters à Malines. (1 bourse) - piano - Académie intle d'été de Saint-Hubert. (1 bourse)
icipation à la Semaine ogique de Lacken.				2										
es non ventilées									1	3				
total:	5	5	7	10					1	10				

MOYENS OPERATIONS	Personne permanente		Missions						Bourses				ETABLISSEMENT CONCERNES	OBSERVATION
			C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
Échanges inter-universi- taires:														
Sc. de l'administra- tion			7	4	2				2					
Sc. biologiques			3	2		2	1		1	1				
Sc. humaines			2	2	1	1								
Sc. physiques			1	1	2	1			1	1				
Autres échanges (plu- sieurs niveaux)	5	5	7	14					1	10				
<u>TOTAL:</u>	5	5	20	23	5	4	1		5	12				

Annexe V.

COOPERATION CULTURELLE

<u>AERO</u>	<u>TITRE DU PROJET</u>		<u>PERSPECTIVES ET OBSERVATIONS.</u>											
	Exposition itinérante de livres et d'imprimés québécois.		<p>Quelques deux cents ouvrages de littérature, de sociologie et d'histoire seraient mis à la disposition des milieux belges qui en feraient la demande à la Délégation générale du Québec.</p> <p>Deux universitaires québécois pourraient à l'occasion de la tenue de ces expositions prononcer des conférences sur la littérature québécoise.</p>											
<u>ENS</u>	Personnel Permanent		Missions						Bourses				<u>ETABLISSEMENTS CONCERNES</u>	<u>OBSERVATION</u>
			C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	E	Q		
				2									A titre indicatif : Les centres culturels, les universités.	Le Québec assumerait les coûts de transport de cette exposition jusqu'à Bruxelles.

LES ECHANGES ARTISTIQUES : TOURNEE DU T.P.Q.

<u>NUMERO</u>	<u>TITRE DU PROJET</u>		<u>PERSPECTIVES ET OBSERVATIONS</u>											
	Tournée du Théâtre Populaire du Québec.		Une série de représentations du Théâtre Populaire du Québec pourrait être réalisée en Belgique au cours des mois de mai et de juin 1976. Exploitant le thème " LE QUEBEC DE PIERRE PERRAULT", le projet comprendrait une pièce de théâtre " Au Coeur de la Rose", cinq longs métrages de Perrault, un montage audio-visuel sur le Québec et une exposition de photographies.											
<u>CATEGORIES</u>	<u>Personnel</u>		<u>Missions</u>						<u>Bourses</u>				<u>ETABLISSEMENTS CONCERNES</u>	<u>OBSERVATION</u>
	Permanent		C		M		L		Etudes		Stages			
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	Théâtres nationaux	La partie québécoise assumera la totalité des frais inhérents à la réalisation de cette tournée. Elle sollicite la collaboration technique des services belges quant à l'organisation de ce projet.

LES ECHANGES ARTISTIQUES : EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

<u>PRO</u>	<u>TITRE DU PROJET</u>		<u>PERSPECTIVES ET OBSERVATIONS</u>											
	Exposition itinérante de photographies artistiques sur le Québec.		Une exposition de photographies pourrait circuler en Belgique à partir du mois de septembre 1976.											
<u>NS</u>	<u>Personnel Permanent</u>		<u>Missions</u>						<u>Bourses</u>				<u>ETABLISSEMENTS CONCEPTES</u>	<u>OBSERVATION</u>
			<u>C</u>		<u>M</u>		<u>L</u>		<u>Etudes</u>		<u>Stages</u>			
	<u>B</u>	<u>Q</u>	<u>B</u>	<u>Q</u>	<u>B</u>	<u>Q</u>	<u>B</u>	<u>Q</u>	<u>B</u>	<u>Q</u>	<u>B</u>	<u>Q</u>		
													Centres culturels, universités.	La partie québécoise assumerait les frais de production, de transport international et de documentation.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

<u>N</u> <u>UMERO</u>	<u>TITRE DU PROJET</u>		<u>PERSPECTIVES ET OBSERVATIONS</u>											
	Missions québécoises		Une mission de deux experts québécois dans les domaines de la restauration du patrimoine artistique et architectural serait réalisée auprès des services belges compétents.											
<u>N</u> <u>UMERO</u>	<u>Personnel</u> Permanent		<u>Missions</u>						<u>Bourses</u>				<u>ETABLISSEMENTS CONCERNES</u>	<u>OBSERVATION</u>
	C		M		L		Etudes		Stages					
	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q	B	Q		
					2								A définir	

LOISIRS ET SPORTS

<u>PRO</u>	<u>TITRE DU PROJET</u>	<u>PERSPECTIVES ET OBSERVATIONS</u>
	L'organisation du Loisir scientifique.	Le Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports souhaite connaître les structures d'organisation du loisir scientifique en Belgique. A cet égard, une mission de quatre personnes pourrait être réalisée au cours de l'été 1976.

<u>PRO</u>	<u>Personnel</u>		<u>Missions</u>						<u>Bourses</u>				<u>ETABLISSEMENTS CONCERNES</u>	<u>OBSERVATION</u>
	Permanent		C		M		L		Etudes		Stages			
	B	O	B	O	B	O	B	O	B	O	B	O	Le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a déjà établi une liste des institutions gouvernementales et privées qu'il souhaiterait rencontrer	
				4										

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01073566 3



CA1 EA29 75P67 FRE DOCS
Commission mixte Belgique-Canada
Premiere session de la Commission
mixte Belgique-Canada Quebec 8-10
43277814

